

OCAPROCE INTERNATIONAL

3

**25^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme
20 - Mars 2014, Palais des Nations à Genève**

**DECLARATION d'OCAPROCE International
Sur le point 6, l'UPR-Reports pour Tchad**

**Présentation par: Micheline Makou Djouma, Représentante
Principale auprès de l'Office des
Nations Unies à New York, Genève et Vienne**

Genève le 20 Mars 2014

Monsieur le Président,

OCAPROCE a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel du Tchad, ainsi que le Compte rendu de la TROIKA.

Nous nous réjouissons de tous les résultats positifs constatés dans lesdits rapports, ainsi que les engagements pris par le gouvernement Tchadien, et l'encourageons à poursuivre ses efforts pour l'éducation des femmes et des enfants.

OCAPROCE International note avec satisfaction, les recommandations des Etats, adressées au gouvernement Du Tchad de même que les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi, notamment celles relatives au renforcement de la promotion et la protection des droits des Femmes et des Enfants.

Le Gouvernement tchadien a développé plusieurs actions pour renforcer la protection des droits des femmes, ainsi qu'une politique nationale du genre et une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le sexe. OCAPROCE est très préoccupée par la situation des femmes et des filles dans ce pays.

Nous recommandons au gouvernement tchadien, que les sanctions prévu à l'encontre des auteurs de violences contre les femmes dans les articles 325 et suivant du code pénal, de même que les sanctions à l'égard des auteurs de mutilations génitale féminine, soit mis en application.

- D'adopter une loi spécifique pour combattre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, qui interdise entre autres les mariages précoces, forcés et le viol conjugal. Nous encourageons par la même occasion, la mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des enfants.

Nos recommandations vont à la Communauté internationale, pour l'adoption du rapport présenté par le Tchad afin de ne pas compromettre la dynamique enclenchée par ce pays, en matière des Droits de l'Homme.

Je vous remercie M. le Président.